



Madame, Monsieur,

**Le 28^e Festival de Théâtre Amateur "FESTI 86" se déroulera sur 2 week-ends
les 27 – 28 – 29 septembre et 3 – 4 – 5 – 6 octobre 2019**

grâce à l'aide :

du Conseil Départemental de la Vienne
de la région Nouvelle Aquitaine
des Maires du Canton de Vouillé et de Grand Poitiers

Nous continuons, évidemment, avec le thème :

L'HUMOUR & LE RIRE

Si vous pensez pouvoir participer à cette manifestation, ayez l'obligeance de nous le faire savoir le plus rapidement possible et de toute façon avant le **17 mars 2019**, date limite des inscriptions, en nous renvoyant la fiche d'inscription entièrement remplie ainsi que le règlement signé.

Les compagnies qui seront retenues sont hébergées pendant tout le week-end de leur participation (repas et nuitées à la charge du festival) et recevront des frais de route indiqués en annexe du règlement ci-joint.

Les droits d'auteur pour la représentation lors du festival sont pris en charge également, mais il appartient aux troupes d'en faire elles-mêmes la déclaration auprès de la S.A.C.D.

Toutes les troupes qui ont participé depuis 1992 sont à la fois surprises et enchantées de l'accueil qui leur a été réservé, car nous souhaitons que tous les participants gardent un excellent souvenir de leur passage à notre festival qui réunit plus de 1500 spectateurs sur les deux week-ends.

Les troupes seront retenues dans l'ordre d'arrivée de leur inscription, sous réserve de la qualité de leur prestation que nous évaluerons lors d'une audition (pour les troupes proches) pendant une représentation que vous nous indiquerez, et pour les troupes plus lointaines, sur DVD ou clé USB présentant **le spectacle complet** que vous nous enverrez avant le 17 mars 2019.

En espérant vous recevoir à l'automne 2019,

Cordialement vôtre,

Pour Festi 86
la Directrice Artistique,
D. Grammatico



RÈGLEMENT

Art.1. Le Festival de Théâtre amateur, organisé par l'Association "FESTI 86" avec le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE, s'adresse pour sa 28^e année à des compagnies théâtrales de toute la France (sous réserve d'acceptation des conditions et du présent règlement).

Art.2. FESTI 86 a pour buts :

1°/ de contribuer au développement du Théâtre Amateur et plus principalement en milieu rural.

2°/de démontrer que le Théâtre Amateur présente des réalisations de qualité alliant le divertissement et la culture et qu'il est ouvert au plus large public.

Art.3. Les compagnies désirant participer à FESTI 86 doivent s'inscrire en complétant les imprimés ci-joints et en les faisant parvenir avant le **17 mars 2019** à l'adresse suivante :

FESTI 86
14 rue Ladmirault 86000 POITIERS
Tél. : 05.49.58.67.35

Art.4. Une audition sera faite, soit au cours d'un spectacle, soit à partir d'un DVD présentant **l'intégralité du spectacle** (obligatoire pour les compagnies les plus éloignées) par des membres de la commission de sélection de FESTI 86.

Art.5. Un engagement définitif sera envoyé **courant mai** aux compagnies retenues. Il devra être signé et retourné **sous quinze jours** après sa réception, accompagné d'un chèque de 300€ (au titre de garantie de présence et qui ne sera pas encaissé avant le spectacle) qui sera rendu après exécution du spectacle.

Dans le cas où la troupe ne tiendrait pas ses engagements le chèque ne sera pas rendu.

Art.6. Tous les genres théâtraux sont admis : auteurs contemporains ou classiques, depuis le boulevard jusqu'au théâtre d'essai en passant par le café-théâtre, le théâtre de rue ou la comédie musicale et l'opérette, mais en tenant compte de la ligne directrice : "L'HUMOUR ET LE RIRE".

Art.7. FESTI 86 se déroulera les 27-28-29 septembre ainsi que les 3-4-5-6 octobre 2019 dans les salles de BÉRUGES, CHIRE en MONTREUIL, LATILLÉ, VOUILLE et VOUNEUIL sous BIARD mises à notre disposition par les municipalités.



Art.8. Chaque compagnie ayant joué son spectacle se verra attribuer des frais de route selon le barème indiqué en annexe.

Art.9. Chaque compagnie s'engage à assister au moins à un spectacle au cours du festival et à être représentée à la réunion inter-troupes du dimanche matin. **Le non accomplissement de cet article est une cause de non restitution de caution.**

Art.10. Les organisateurs ne peuvent fournir aucun décor ou accessoire. Chaque compagnie devra apporter les siens.

Art.11. Le matériel technique suivant sera à la disposition des compagnies.:

SONORISATION : ampli stéréo suffisant pour la salle, 2 enceintes, 1 micro HF, cd, table son 6 voies mono et 4 stéréo.

ECLAIRAGE : 10 PC de 1Kw ou 12 PC de 650w, 1 poursuite (**à demander 1 mois avant le festival**), 2 découpes 650w, table lumière de 12/24 voies programmable, bloc puissance de 12 voies autorisant 2,5Kw par sortie.

Les filtres de couleur sont à fournir par les compagnies.



Douches et contres impossibles, latéraux très difficiles. Privilégier donc l'éclairage de face. Contacter Festi 86 pour plus d'informations ou pour des demandes de matériels plus spécifiques.

Les compagnies qui désirent du matériel supplémentaire devront le fournir.

Il sera installé selon les possibilités techniques et sous réserve de sa conformité.

Nous vous demandons de nous adresser vos plans d'éclairage 1 mois à l'avance.

Art.12. FESTI 86 ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents, vols etc... qui auraient lieu au cours du festival. Chaque compagnie participante doit être assurée individuellement.

La directrice artistique
D. Grammatico



INDEMNISATION DES COMPAGNIES

Chaque compagnie du département de la Vienne recevra :

- des frais de route (0.25 € par km parcouru par voiture indispensable - une voiture par groupe de 5 personnes).
- le remboursement de son engagement de 300 € (cf. Art.5 REGLEMENT)

et prendra ses repas sur le lieu d'hébergement des troupes lors du week-end de sa participation.

Les compagnies venant des autres départements recevront :

- des frais de déplacement de 0, 25 € au km par voiture indispensable - une voiture par groupe de 5 personnes).
- le remboursement de son engagement de 300 € (cf. Art.5 REGLEMENT)

et seront hébergées (nuitées et repas) pendant tout le week-end de leur participation au festival.

Les comédiens et techniciens sont pris en charge du vendredi soir au dimanche midi inclus.

Attention : Le nombre de repas et de nuits indiqué ne pourra plus être modifié après le 15 septembre. Toute modification en plus ou en moins faite après cette date sera facturée.

L'entrée de tous les spectacles est gratuite pour tous les participants.

RÉGIE

Un régisseur et un technicien de FISTI 86 seront présents dans chaque salle pour vous accueillir.

Surface des scènes :

Beruges : 10 m x 5 (avec rideau, lointain marron)

Chiré en Montreuil : 8.7 m x 6.25 m (avec rideau, lointain noir)

Latillé : 8 m x 6 (avec rideau, lointain rouge)

Vouneuil sous Biard : 20.98 m (de mur à mur) x 8.40 m (avec rideau, lointain noir)

Vouillé : 8 m x 7m (pas de rideau, lointain bleu)

Les salles de Béruges, Latillé et Vouillé seront équipées avec :

SONORISATION : ampli stéréo suffisant pour la salle, 2 enceintes, 1 micro HF, cd, table son 6 voies mono et 4 stéréo .

ECLAIRAGE : 10 PC de 1Kw ou 12 PC de 650w, 1 poursuite (**à demander 1 mois avant le festival**), 2 découpes 650w, table lumière de 12/24 voies programmable, bloc puissance de 12 voies autorisant 2,5Kw par sortie.

Rappel : Les filtres de couleur sont à fournir par les compagnies

Pour les salles de Chiré et Vouneuil sous Biard, les équipements sont différents et seront précisés aux compagnies concernées par ces salles en temps utile.

MERCI DE NOUS ADRESSER VOS PLANS D'ECLAIRAGE 1 MOIS A L'AVANCE,

par courrier ou mail, en tenant compte du matériel mis à votre disposition

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

RENOI DES FICHES D'INSCRIPTION : 17 MARS 2019 (DERNIER DELAI)

Engagement définitif : courant mai



FICHE D'INSCRIPTION à renvoyer avant le 17 mars 2019

Nom de la troupe :

Adresse :

Responsable (nom, adresse) :

Téléphone fixe : Portable :

E-Mail : Site Internet :

Affiliation à une fédération ? Si oui, laquelle ?

Titre de la pièce :

Auteur : Durée : Entracte : oui - non

Nombre d'acteurs : De techniciens :

(Pour la prise en charge seuls sont retenus : les comédiens, 2 techniciens et le metteur en scène).

Dates préférées de votre participation : (en indiquer 3 en les soulignant).

27/09 (soirée) 28/09 (matinée) 29/09 (matinée) 29/09 (soirée)

03/10 (soirée) 04/10 (soirée) 05/10 (matinée) 05/10 (soirée) 06/10 (matinée)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décors (s'il y a) descriptif :

Temps de montage et réglages : De démontage :

Nous envoyer un DVD ou une clé USB du spectacle intégral (veillez à la qualité de l'enregistrement)

Nous avons pris bonne note du règlement du Festival et nous l'acceptons intégralement.

Fait à le

Signature



Troupes Poitou-Charentes :

Représentations auxquelles il sera possible d'assister :

Lieu :

.....

.

Date :

.....

Joindre 4 places gratuites pour les membres de la commission de sélection